



SECTION



SARTHE

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »
(Saint Exupéry)

**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques**

Déclaration liminaire Comité technique local du 20 avril 2016

Monsieur le Président,

Après les annonces de mise en œuvre de retenue à la source à compter de 2018 en Conseil des Ministres du 16 mars 2016, le directeur général des Finances Publiques, dans ses propos adressés aux organisations syndicales représentatives, a insisté sur le fait que le projet allait entrer rapidement dans sa phase opérationnelle et que la DGFIP se trouvait au cœur du dispositif tant sur la conception et la construction de cette réforme de collecte de l'impôt sur le revenu que sur la transmission des données au tiers collecteur.

Même si le directeur s'est longuement exprimé sur la qualité du travail des personnels de la DGFIP en matière de recouvrement de l'impôt, **F.O.-DGFIP** reste dubitatif sur ces propos élogieux, car retirer une mission comme le recouvrement de l'impôt n'est malgré tout pas la marque d'une très grande confiance dans la qualité du service rendu par la DGFIP et ses agents.

Par ailleurs, **F.O.-DGFIP** reste opposé sur le principe à cette modification de la collecte de l'impôt considérant qu'il ne s'agit pas de la réforme fiscale attendue, qu'elle remet en cause l'impôt citoyen et qu'elle n'offre pas pour les contribuables des garanties suffisantes en termes de confidentialité.

De la même manière elle ne garantit pas à l'État un recouvrement futur à la hauteur de ce qu'il est aujourd'hui.

Comment ne pas penser que les projets de fusions et transferts objets de ce CTL ne s'inscrivent pas dans cette perspective, ou une nouvelle fois les personnels subiront sans moyens adaptés une charge de travail supplémentaire et donc une dégradation nouvelle de leurs conditions de travail, confirmées par la baisse de 10,87 % du montant global de la DGF 2015 par rapport à 2014.

F.O.-DGFIP revendique que des moyens réels soient mis à la disposition des finances publiques et que soient mis un terme aux suppressions d'emplois à perpétuité. Comme le disait Hannah Arendt « *Politiquement, la faiblesse de l'argument du moindre mal a toujours été que ceux qui choisissent le moindre mal oublient très vite qu'ils ont choisi le mal* ».

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>